

ACTEURS

TAPIS ROUGE

« LA CULTURE, D'ABORD UNE VALEUR DE LIBERTÉ »

Le début de l'année 2014 a été marqué par la parution de deux importantes études, très médiatisées, chiffrant, bien au-delà des estimations habituelles, l'importance de l'apport économique des activités culturelles, tant en valeur ajoutée qu'en emplois. Ici, l'argent public dépensé constitue donc un très bon investissement pour l'économie globale de notre pays. C'est là un constat important dans la mesure où, dans une société durement frappée d'atonie économique et de chômage de masse, cette reconnaissance de la rentabilité socio-économique de la culture fonctionne comme une puissante légitimation de l'engagement public en sa faveur. Ce qui est précisément l'objectif de ces études. D'où il est permis de conclure que leurs commanditaires (la Sacem d'une part et les ministères de la Culture et de l'Économie d'autre part) perçoivent ou craignent un affaiblissement de la légitimité de dépense culturelle aux yeux des Français, c'est-à-dire un doute quant au bien-fondé de la prise de responsabilité politique de la vie artistique et culturelle.

Mais l'argument économique comporte son revers. Le raisonnement habituel envisage la culture comme une fin en soi, auquel cas c'est la richesse qui permet le développement culturel et non le développement culturel la richesse. Si c'est l'inverse — si ce qui est bien dans la culture est sa capacité à créer de la richesse —, alors la meilleure culture sera celle qui produira le plus de richesses et le plus d'emplois. Conséquence : ce sera donc là que se justifiera le mieux l'investissement public. Comme le disait Malraux à propos du cinéma, qui est « aussi une industrie », la culture est aussi un secteur non négligeable des activités économiques. Nous savons donc désormais ce qu'elle est « aussi ». Mais qu'est-elle « d'abord » ?

Le poème — quelques mots tracés sur un papier à destination d'un petit nombre de lecteurs — « vaut » autant que la chanson dont le succès dopera la production discographique et, avec elle, toute la chaîne de l'industrie musicale. Au titre de cette égalité de la valeur culturelle, il incombe autant à la responsabilité politique de contribuer à ce que le poème puisse s'écrire et se lire que la chanson puisse se

composer, s'interpréter et s'entendre. Mais à quoi le poème à l'audience restreinte et la chanson à la résonance si vaste contribuent-ils de si important au point que cela relève de l'intérêt général, de la responsabilité de la Nation et de celle de l'ensemble des natures de collectivités territoriales ?

N'est-ce pas que la création, d'hier comme d'aujourd'hui, fait entrer de la sensation (qui s'oppose à l'abstraction des mots de la connaissance) dans la pensée partageable ? Que la création fait survivre la singularité la plus individuelle (et donc aussi la plus réticente au formatage social) au sein des contraintes du groupe ? Que la création bouscule l'ordre par le désordre, les certitudes par le questionnement, le ce-qui-est par le ce-qui-pourrait-être, le présent (difficile) par l'avenir (que l'on espère moins austère) ? Et que sur ces trois dimensions de conflit que nos sociétés affrontent et dont elles se nourrissent — entre la sensation et l'abstraction, entre le singulier et le collectif, entre l'ordre et sa respiration —, la culture est, aux côtés de la politique, un champ indispensable et irremplaçable de l'expérimentation de la liberté ?

Ce ne sont là que quelques propositions trop théoriques à apporter au débat sur la légitimité de l'engagement culturel public. Mais c'est un débat nécessaire. Un débat qui anime quotidiennement la réflexion de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture, laquelle est bien consciente, par ailleurs, de l'indéniable apport de la culture tant pour l'économie que pour le rayonnement des territoires. Enfin, un débat qui, nous l'espérons (sans trop d'optimisme), sera honoré avec exigence et profondeur au cours des discussions politiques qui marqueront cette année électorale majeure. Le déploiement de la liberté en dépend. ■



BIO EXPRESS

Président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale
Vice-président de Paris-Métropole (Président mandat 2013)
Vice-président de la Fédération nationale des CAUE
Vice-président de l'Association des maires de France (AMF)
Maire de Sceaux
Conseiller municipal puis adjoint au maire de Sceaux

2011
2009
2004
2002
2001
1977

PHILIPPE LAURENT

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES POUR LA CULTURE (FNCC) DEPUIS JUILLET 2011